

A NOTER SUR VOS AGENDAS

8 avril	A partir de 18h30	Concours de manille - FBCT 80
17 avril	11h	Chasse aux œufs au terrain de basket
22 avril	Journée	Chés Rouleux - Balade au Crotoy + restaurant
23 avril	8h à 19h	1 ^{er} tour des élections présidentielles
25 avril	1h-6h30	Cérémonie de l'ANZAC Day à Villers-Bretonneux
30 avril	17h30	Exposition de voitures anciennes sur la place 20 ans de l'Amicale Rétro Passion Auto
7 mai	8h à 19h	2 ^{ème} tour des élections présidentielles
8 mai	11h	Cérémonie au Monument aux morts
13 mai	Journée	Chés Rouleux - visite des jardins de Valloires
21 mai	Journée	Réderie - ABC
3 et 4 juin	Journée + soirée	Fête communale
8 juin	Tôt le matin	Ramassage des encombrants
10 juin	Dès 10h	Concours pétanque - FCBT 80
11 juin	8h à 18h	1 ^{er} tour des élections législatives
18 juin	8h à 18h	2 ^{ème} tour des élections législatives



Chers administrés,

Avec le retour des beaux jours, nous sommes nombreux à sortir les tondeuses ou à entreprendre les travaux de printemps. J'en profite pour vous rappeler les plages horaires durant lesquelles vous pouvez utiliser tondeuses, tronçonneuses et autres outils bruyants :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,

Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Je vous remercie de respecter ces horaires définis par la Préfecture de la Somme, et vous rappelle que la benne à déchets verts est uniquement destinée à recevoir les déchets de tonte et branchages de faible diamètre.

Certains d'entre vous m'interrogent sur la législation en vigueur sur la hauteur des plantations. Que disent les articles 671 et 672 du Code Civil ? Les arbres et arbustes de plus de 2 mètres de haut doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite séparative. Les plantations mesurant moins de 2 mètres doivent être plantées à au moins 50 centimètres de cette limite. Il existe toutefois deux dérogations à cette règle : **la prescription trentenaire** (Article 2272 du Code Civil), lorsque l'arbre a plus de 30 ans et **la destination du père de famille** (Article 693), lorsque les deux terrains voisins proviennent de la division d'une seule parcelle ayant appartenu à une même personne et sur laquelle les arbres étaient déjà plantés.

Bon jardinage et bons barbecues à tous...

Sincèrement,

Eric GUÉANT, Maire

Date de publication : 4 avril 2017

Directeur de la publication : Eric GUÉANT

Photos : Pascal DÉCLE

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le 14 mars dernier, il n'est plus possible de renouveler sa carte d'identité en mairie de Blangy. Si vous êtes concerné(e), vous pouvez vous rendre dans les mairies d'Amiens (Hôtel de ville ou mairies de secteur) ou celle de Corbie, entre autres.

UN DÉBAT SUR LA HAUSSE DE NOS IMPÔTS...

Lors de la séance du conseil municipal du 24 mars, les élus ont voté le compte administratif 2016 et le budget 2017.

Si la nouvelle baisse des dotations et subventions de l'état vers la commune (dont le montant n'est pas encore connu pour l'exercice à venir) est une nouvelle fois le fait marquant du bilan 2016, ces baisses ont été compensées par la diminution des dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses liées au personnel. Équilibré, le compte administratif 2016 a été voté à l'unanimité des élus présents.

Par contre, la proposition exprimée par le maire de ne pas augmenter les impôts communaux a soulevé le débat. Souhaitant proposer d'avantage de services ou manifestations à la population, certains élus ont proposé une hausse modérée et annuelle des impôts qui n'ont pas été réévalués depuis 2000.

Fidèle aux engagements de campagne de l'équipe municipale, Eric GUÉANT a une nouvelle fois proposé le gel des bases d'imposition, arguant que le potentiel fiscal des Blangy-Tronvillois est parmi les plus faibles des habitants de la métropole amiénoise, et préférant retarder certains dossiers d'investissement. 12 élus ont voté le gel des impôts communaux, 1 contre, 1 abstention, (1 absent).

Ce débat sera rouvert lors de la traditionnelle demi-journée de travail qui occupe les élus avant les vacances d'été.

ELECTIONS 2017

Vous pouvez retirer votre nouvelle carte électorale en mairie pendant les heures d'ouverture au public (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à 18h30).

Vacances, obligations professionnelles, formation, problème de santé... Si vous êtes dans l'incapacité de voter, vous pouvez le faire par procuration. La personne qui donne procuration (ou le mandant) peut se présenter :

- dans un commissariat de police ou une gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

FÊTE COMMUNALE : LE PROGRAMME EST CONNU !

Cette année, notre fête locale aura lieu le week-end des 3 et 4 juin.

L'an dernier, nous avons souhaité mettre un peu d'animation dans les rues du village et avons donc décidé d'organiser, le dimanche en fin de matinée, un défilé avec l'aide des associations. Ce fut un véritable moment de bonheur !!!

De ce fait, nous vous proposons de vous joindre à nous pour vérifier si le dicton « plus on est de fous, plus on rit » est bien vrai...

Nous avons choisi le thème : « Venez comme on ne vous a jamais vu ! »

Voici le programme des festivités :

- le samedi soir, vers 20h, vous pourrez déguster un succulent jambalaya royal (riz, poulet, chorizo, épices...) puis danser sur les rythmes endiablés de l'orchestre d'Eric LALOT (le même orchestre que l'an dernier),
- le dimanche en fin de matinée, nous défilerons dans les rues du village puis nous partagerons notre traditionnel pique-nique (apportez vos repas, des barbecues seront à disposition),
- l'après-midi, nous aurons le plaisir d'écouter le groupe dont fait partie Christophe, l'un de nos animateurs aux TAP.

Pendant ces deux jours, les enfants et peut être vous-mêmes pourront « s'éclater » dans les structures gonflables (jeux offerts par notre commune).

Vous trouverez mi-mai, dans vos boîtes aux lettres, un bulletin d'inscription.

VENEZ NOUS REJOINDRE NOMBREUX !!!

Nathalie Havet, adjointe aux fêtes et cérémonies

